

Argent : faut-il en finir avec les espèces ?

par **Véronique Badets**

LES FAITS

« Aller vers une société "zéro cash" pour simplifier les paiements tout en luttant mieux contre la fraude fiscale. » Telle est la proposition du Comité action publique 2022, un groupe de personnalités chargé par le gouvernement d'imaginer pour l'État des façons d'agir plus efficaces et moins coûteuses. Il préconise notamment de supprimer espèces, chèques et timbres pour les paiements fiscaux et sociaux d'ici à deux ans. Coûteux à gérer, difficile à contrôler, l'argent liquide est mal aimé

des pouvoirs publics, mais aussi des banques, intéressées à développer des alternatives numériques. Paiement par smartphone ou virement instantané, relèvement continu du seuil à partir duquel il est possible de payer avec une carte bancaire sans contact, etc. : pièces et billets sont poussés vers la sortie. Mais l'argent a aussi une dimension culturelle, et implique des comportements très personnels. Doit-on accélérer l'extinction des espèces ? Ou faut-il les laisser disparaître de mort quasi naturelle, à mesure que grandiront les générations nées à l'ère numérique ?

LES CHIFFRES

55 %

des transactions sont payées en espèces en France, mais elles représentent moins de 5 % du montant total des transactions en valeur.

10 milliards d'euros

C'est le montant de la fraude à la TVA en France.

Source : rapport du Comité action publique 2022, juin 2018.

LES PROFESSIONNELS de l'argent comme les États souhaitent mettre la main sur les derniers flux financiers qui leur échappent : les espèces. Les banques espèrent ainsi augmenter leur fonds de commerce, et actionner la machine à tarification que l'on connaît, avec des applications payantes, des presta-

Nous serons toujours plus dépendants du système financier"

tions commerciales nouvelles, etc. Tout cela va accroître notre dépendance envers le système financier. Une personne en difficulté, qui se verra retirer par sa banque cartes et chéquiers, se retrouvera alors totalement démunie. Imaginons aussi que vous partiez en randonnée en montagne : impossible de régler par paiement digital dans un refuge dépourvu d'électricité, de 3G

et de connexion Internet. Quant à l'État, il a déjà limité les risques de fraude fiscale en interdisant tout paiement en liquide supérieur à 1 000 €. Depuis 1977, nous sommes aussi le seul pays obligeant à verser nos gains et salaires sur un compte en banque. Or, malgré cette loi, les fraudes fiscales sont aussi importantes chez nous qu'ailleurs. Inutile d'ajouter encore une mesure limitant notre liberté, en programmant la suppression du cash, comme le propose le Comité action publique 2022. Ce ne sera pas un meilleur gage contre les fraudes. Enfin, cet objectif va à l'encontre de la réglementation européenne. Suite à la transposition d'une loi communautaire, les commerçants français seront en effet dans l'obligation, à partir de cet automne, de pouvoir distribuer des espèces, en complément d'un achat réalisé chez eux (le « cash back »). On attend encore le décret d'application mais il est à peu près certain, que cette mesure va stimuler la circulation d'espèces. À rebours de ce qu'annoncent les « prophètes » de la dématérialisation monétaire. ●



SERGE MAÎTRE

Secrétaire général de l'Association française des usagers des banques (Afub).



**GHISLAIN
D'ALANÇON**

PDG de HeoH,
start-up dédiée
aux solutions
numériques de
collecte de dons.

Le cash n'est pas traçable et il coûte cher

LA DISPARITION du cash est en cours, et c'est une bonne chose à la fois pour les États et les citoyens. Car le problème majeur de l'argent liquide, c'est qu'il n'est pas traçable. Il permet ainsi le financement d'organisations criminelles. Le nerf de la guerre contre le terrorisme ou contre la drogue, c'est la traçabilité des flux financiers, et le cash échappe à tout contrôle. Les États ont aussi intérêt à le voir disparaître car il entraîne un manque à gagner colossal. En France, les fraudes à la TVA et à l'Urssaf s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an. C'est un vol de toute la société, qui nuit à la qualité de notre protection sociale. Au quotidien aussi, il présente de nombreux inconvénients. La gestion du cash coûte cher aux banques (distributeurs de billets...)

PHILIPPE

mais aussi aux commerçants qui doivent consacrer du temps pour le manipuler et l'acheminer en lieu sûr. Les lieux de culte affrontent aussi des problèmes : vols récurrents, vandalisme de troncs dans les églises, les synagogues, les mosquées... Aujourd'hui, de nombreuses alternatives numériques existent ou sont en cours d'élaboration, comme les paniers de quête connectés que nous allons proposer cet automne, après les bornes de don sans contacts qui équipent déjà certaines églises et musées. Pour les commerçants, le coût des commissions bancaires a baissé sensiblement, sous l'impulsion des lois européennes. Mais beaucoup de consommateurs résistent aux moyens numériques de paiement, par crainte que leur achat soit identifié, tracé. À tort : ces paiements sont anonymes, seule la banque est capable de faire le lien entre un numéro de Carte bleue et un individu. Cela relève du secret bancaire, qui ne peut être levé que sur la seule ordonnance des autorités de justice. L'usage du téléphone portable ou d'Internet expose bien plus au risque d'être tracé. ●

LES PROGRÈS TECHNIQUES ont toujours entraîné des bouleversements sociaux. La révolution numérique va inexorablement dématérialiser la monnaie, car les nouveaux moyens de paiement (carte sans contact, notamment) facilitent la vie de beaucoup de personnes. Plus besoin de courir après un distributeur de billets pour faire un achat – ce qui s'avère parfois compliqué en milieu rural. Je pense donc qu'il est bon d'assouplir encore les paiements dématérialisés, en continuant, par exemple, à abaisser les seuils à partir desquels on peut les utiliser. Mais il faut faire attention, car toutes les générations ne sont pas au même niveau d'agilité face aux solutions digitales. Une partie de la population se sent démunie face à la montée en puissance du numérique. Il ne faut pas la laisser au bord du chemin. Les personnes âgées, notamment, sont sécurisées par le maniement de la monnaie. Dans mon village de Chalinargues, dans le Cantal, ces personnes n'ont pas envie d'aller acheter une baguette de pain avec une carte,

“Le liquide ne doit pas disparaître à marche forcée

et il faut leur laisser cette liberté. Or, le rapport du Comité action publique 2022 préconise une société « zéro cash » à l'échéance, de quatre ans : cela me semble beaucoup trop rapide. La disparition du cash ne doit s'envisager que lorsque toutes les générations vivantes seront à l'aise avec les usages du numérique. Allons-y progressivement. L'argent liquide doit s'éteindre de lui-même, et non disparaître à marche forcée. Enfin, certains s'interrogent, à juste titre, sur le respect des libertés individuelles. Le tout-numérique ne risque-t-il pas de renforcer le contrôle sur chacun de nous ? Mettons cette période de transition à profit pour lever les incertitudes et sécuriser ces nouvelles pratiques, afin que personne ne puisse s'appropriier les données issues de nos paiements. ●



**BERNARD
DELROS**

Sénateur
du Cantal
(groupe UDI-UC).



**ET VOUS
QU'EN PENSEZ-VOUS?**

ÉCRIVEZ-NOUS À :
PÉLERIN,
SERVICE RELATIONS LECTEURS,
18 RUE BARBÈS,
92128 MONTROUË CEDEX
OU PAR COURRIEL :
PELERIN@
BAYARD-PRESSE.COM